

Ulrich de Brunsvich-Lunbourg avec la Princesse Anne de Mecklenbourg, nommé Jean, enfant âgé de deux mois, qui n'avoit pas la moindre prétention, ni droit héréditaire au Trône, & auquel on défera, par le même réglemeut, le titre de Grand Prince de Russie.

Le Comte d'Osterman, non content de ce qu'il avoit fait, crut devoir donner une nouvelle atteinte à nos droits, en nous privant publiquement de toute esperance au Trône. Il n'eut pas honte de faire inserer dans ce réglemeut, qu'après la mort du Prince Jean, ce seroit son frere qui lui succéderoit, & après celui-ci, les autres Princes nés du mariage du Prince de Brunsvich avec la Princesse de Mecklenbourg, quoique ce Prince ni cette Princesse n'ayent eux-mêmes pas le moindre droit ni prétention légitime au Trône de Russie. Le 16. du même mois, on avoit fait signer ce réglemeut à l'Impératrice déjà alors si affoiblie.

Le 28. Octobre, après la mort de l'Impératrice Anne, le Prince Jean, par les soins réunis d'Osterman & du ci-devant Felt-Maréchal Comte de Munnich, fut confirmé en qualité d'Empereur de Russie. Nos Gardes & les autres Régimens étoient sous le commandement immédiat du Comte de Munnich & du Prince de Brunsvich. Toute la force étant entre leurs mains, chaque personne sensée jugera d'elle-même, que tous nos Sujets bien intentionnés devoient se trouver dans la plus grande contrainte & appréhension.

Ils furent forcés de prêter le serment d'hommage au Prince Jean, en vertu d'une Ordonnance qui l'établissoit Empereur, & d'un réglemeut particulier publié après la mort de l'Impératrice, touchant la forme de Régence qu'on devoit observer provisionnellement pendant sa minorité. Le Comte d'Oster-